



ARRÊTÉ N° 2022-496

Objet : Nomination de 7 mandataires de la régie unique de recettes et d'avances auprès du service Guichet Unique de la Commune de Vélizy-Villacoublay.

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision n°2022-427 du 17 juin 2022, instituant une régie unique de recettes et d'avances auprès du service Guichet Unique de la Commune de Vélizy-Villacoublay,

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 07/09/2022,

CONSIDERANT la nécessité de nommer 7 mandataires pour la gestion de la régie unique de recettes et d'avances auprès du service Guichet Unique de la Commune de Vélizy-Villacoublay,

ARRÊTE

Article 1 : A compter du 1^{er} octobre 2022, Mesdames Solange CUTARD, Sophie LE BORGNE, Nathalie LARROQUE, Nadia DABACHINE, Cindy CANTAREUL, Delphine STEINER et Adeline GUILLAUME sont nommées mandataires de la régie unique de recettes et d'avances auprès du service Guichet Unique de la Commune, pour le compte et sous la responsabilité des régisseurs, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans les actes de création de la régie unique.

Article 2 : Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans les actes constitutifs des régies, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code Pénal. Elle doit les encaisser uniquement selon les modes de recouvrement prévus par les actes constitutifs des régies.

Article 3 : Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle N° 06-031 du 21 avril 2006

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux (2) mois à compter du premier jour de sa publication.

Article 5 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

À Vélizy-Villacoublay, le 07/09/2022

Maïté ELGART
Régisseur titulaire
« Vu pour acceptation »

Laëtitia AJMARETTI
Mandataire suppléante
« Vu pour acceptation »

Solange CUTARD
Mandataire
« Vu pour acceptation »

Sophie LE BORGNE
Mandataire
« Vu pour acceptation »

Nathalie LARROQUE
Mandataire
« Vu pour acceptation »

Cindy CANTAREUL
Mandataire
« Vu pour acceptation »

Nadia DABACHINE
Mandataire
« Vu pour acceptation »

Delphine STEINER
Mandataire
« Vu pour acceptation »

Adeline GUILLAUME
Mandataire
« Vu pour acceptation »